



Communiqué

Plus d'espace pour les piétons et les cyclistes

Dans son programme de législature, la Municipalité s'est donnée pour objectif de faire plus de place à la marche et au vélo dans l'espace public. C'est dans cet esprit qu'elle a pris des mesures afin de modérer le trafic, renforcer le réseau piétonnier et développer des aménagements cyclables sécurisés. A la clé, une ville plus conviviale et accessible à toutes et tous. La mise en place de ces mesures permet de répondre à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes déposés par le Conseil communal.

Soucieuse de concilier développement de la ville et qualité de vie, la Municipalité a mené une politique de mobilité active (marche et vélos) cohérente et ambitieuse au cours de la dernière législature. Cette politique se traduit notamment par le développement et la sécurisation du réseau piétonnier et cyclable, ainsi que par la création de zones modérées et d'autres mesures d'apaisement du trafic. Requalifier l'espace public en repensant l'usage de certains lieux jusqu'ici principalement dévolus au trafic individuel motorisé (TIM) est également un enjeu majeur. « L'objectif est de proposer une distribution de l'espace public plus équilibrée et plus adaptée au mode de vie citoyen des Lausannoises et des Lausannois alors que 46% des ménages n'ont pas de voitures », souligne Madame Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité.

Développer et sécuriser la mobilité active

Permettre aux piétons et aux cyclistes d'accéder à des chemins plus sécurisés et conviviaux est primordial. Pour réaliser cela, la Municipalité a notamment développé de nouvelles traversées piétonnes et allonger la phase verte à certains carrefours pour faciliter la traversée des seniors et des personnes à mobilité réduite.

Le réseau cyclable a quant à lui bénéficié de différentes mesures visant à aussi son développement et une meilleure sécurité. Les bandes cyclables et les présélections aux carrefours se sont ainsi multipliées. Réaliser une séparation physique entre la bande cyclable et la chaussée est une nouvelle solution qui a été testée avec succès et a permis de renforcer la sécurité des usagers et usagères et de fluidifier le trafic.

Apaiser le trafic

Redistribuer l'espace, c'est aussi apaiser le trafic avec la création de zones modérées. En 20 ans, la Municipalité en a aménagé une cinquantaine. Les derniers exemples sont la zone 30 de Tissot, la zone de rencontre des Grangettes et des Magnolias. Par ailleurs, la généralisation du 30km/h de nuit (entre 22h et 6h) sur les grands axes s'inscrit également dans la politique d'apaisement du trafic. Le projet est actuellement dans l'attente de la décision de la cour de droit administratif et public (CDAP) suite au dépôt d'une opposition.

Répondre à la crise sanitaire

L'apparition de la crise sanitaire a par ailleurs amené la Municipalité à proposer des solutions qui permettent aux Lausannoises et aux Lausannois d'investir la rue tout en respectant les distances physiques. La réalisation de nouvelles zones de modulation de trafic, la création ou l'extension de plus de 200 terrasses, l'extension du réseau cyclable (+7,5 km) ou la fermeture ponctuelle de plusieurs rues ou secteurs, offrent de nouveaux espaces de respiration bienvenus et appréciés de la population. Ces projets montrent qu'une politique de mobilité active apporte de la convivialité à la ville.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 21 janvier 2021